

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2019 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PRIN, Sébastien BERT

Conseillers absents excusés : Dominique PICODOT pouvoir à Christian PROTET, Aurélie FOREST pouvoir à François DURVILLE, François LAMBERT pouvoir à Sophie CHAUSSAT, Patricia ROCHEY pouvoir à Jean-Paul CHAILLET, Philippe JUPPET

Secrétaire de séance : François DURVILLE

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 11 mars 2019.

BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour le budget primitif 2019 de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 480 240 € et un équilibre en section Investissement de 540 416 €.

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL

<u>VOIRIE</u>	DEPENSES	broyeur	14 400 €
		Travaux de voirie chemin Pascal PETIT	6 300 €
		Travaux de voirie Chemin du Tremblay.....	29 200 €
		Plantations + illuminations.....	1 500 €
		Jeux city-stade	6000 €
		Etude défense incendie	4 000 €
<hr/>			
<u>MAIRIE</u>	DEPENSES	climatiseur.....	4 500 €
		Sono.....	800 €
<hr/>			
<u>ECOLE</u>	DEPENSES	Travaux de sécurisation (report).....	1 536€
		Chaudière.....	5 800 €
		Enrobé cour.....	1 500 €
<hr/>			
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	DEPENSES	Travaux d'amélioration énergétique (report).....	40 000 €
		Achat écran motorisé.....	3 600 €
		Vidéo projecteur.....	1 800 €
		Défibrillateur.....	1 500 €
		Rideaux.....	1 200 €
		Cylindres portes.....	500 €
	RECETTES	Subvention Conseil Départemental(report).....	1 880 €
		Subvention DETR (report)	25 070 €
		Subvention Fonds Européens LEADER (report).....	40 000 €

<u>TRAVAUX FORET</u>	DEPENSES	Travaux.....	17 010 €
	RECETTES	Subvention Région.....	3 639 €

<u>TRAVERSEE DE NULLY</u>	DEPENSES	travaux aménagement et sécurisation	207 000 €
	RECETTES	DETR.....	48 760 €
		Amendes de Police.....	12 000 €
		Appel à projets départemental.....	7 500 €
		Région via contrat territorial du Chalonnais.....	48 760 €

<u>ATELIER MUNICIPAL</u>	DEPENSES	report construction hangar	21 000 €
		Bardage + plots.....	6 960 €
		Béton	1 200 €

AUTRE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital des emprunts : 26 300 €

AUTRES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA : 27 000 €
- Taxe d'aménagement : 9 000 €.

TAUX IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier en 2019, les taux d'imposition qui sont les suivants :

Taxe d'habitation.....	8,44 %	Taxe foncier non bâti	39,18 %
Taxe foncier bâti.....	11,59 %		

SUBVENTION 2019

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- CCAS 1 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, le budget primitif 2019 du service assainissement de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 81 699 € et un équilibre en section Investissement de 140 664 €.

Ce budget prévoit principalement la poursuite de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement et les travaux de raccordement des 5 habitations du Chemin de l'Effourey et les travaux d'assainissement de Nully.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage de l'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT EFFOUREY-AVENANT N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les inspections de reclassification des réseaux prévus au marché de travaux d'assainissement de l'Effourey ont mis en évidence des contraintes de croisements de réseaux ne permettant pas la mise en œuvre des fossés et réseaux pluviaux tels que souhaité.

Il est étudié et proposé une solution alternative permettant la limitation des eaux pluviales transmises au fossé du chemin de l'Effourey et des débordements depuis le réseau d'assainissement dans le fossé :

- Il est étudié la déconnexion des eaux issues du fossé en bord de départementale, la reprise et raccordement sur le fossé de l'Association Foncière, y compris busage partiel).
- Outre cette déconnexion, il est prévu la mise en œuvre d'un clapet de nez sur le raccordement du fossé du chemin de l'Effourey, empêchant les débordements du réseau dans le fossé.

En conséquence, le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise PELICHET qui prévoit un montant de travaux de 103 048.50 € HT au lieu du coût initial 98 506 € HT.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant qui porte le montant total de travaux à 103 048.50 € HT (123 658.20 € TTC).

TRANSFERT COMPETENCE EAU

Le Maire fait part à l'assemblée que la délibération prise le 13 décembre 2018 concernant le report du transfert des compétences eau et assainissement, convient d'être annulée et remplacée car celle-ci a été prise avant la promulgation de la loi n°2018-702 du 3 août 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Se prononce pour le report du transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne au 1^{er} janvier 2026.
- Se prononce pour le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne au 1^{er} janvier 2020.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE

Vu la prise de contact avec les élus par la société AXA France en tant que développeur et distributeur de contrats d'assurance complémentaire santé.

Vu la proposition d'une offre promotionnelle aux administrés de Saint-Cyr en contrepartie d'une aide de la commune à l'information des habitants de la commune sur cette offre promotionnelle.

Vu la présentation de l'offre AXA par l'adjointe au Maire qui indique que son acceptation doit être validée par le conseil municipal.

Compte tenu que les actions demandées sont limitées à l'information des habitants de la tenue d'une réunion de présentation des offres AXA dans une salle communale et à la mise en relation des habitants avec l'assureur et qu'elles peuvent permettre à la société AXA par l'intermédiaire de leur conseillère, de proposer aux personnes intéressées de souscrire une formule individualisée et modulable à un tarif avantageux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition AXA d'offre promotionnelle santé communale.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil Municipal établit la composition du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

LA FIBRE

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a eu une prise de contact avec le Conseil Départemental de Saône et Loire afin d'avoir des précisions sur l'avancée du programme de déploiement de la fibre.

La séance est levée à 20 h 50.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 9 avril 2019

Le Maire
Christian PROTET

